



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Date de révision 07.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matière première, industrie alimentaire

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Lésions oculaires graves	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Effets néfastes les plus importants

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/ .? en cas de malaise.



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

	P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
	P301 + P330 P337 + P311	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Si l'irritation oculaire persiste: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Elimination	: P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/internationale.
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:		
<ul style="list-style-type: none"> • hydrogenocarbonate d'ammonium • carbamate d'ammonium 		
2.3. Autres dangers		
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).		
Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.		
Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.		
Conseils supplémentaires De l'ammoniaque gazeux peut être libéré à des températures élevées.		

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
hydrogenocarbonate d'ammonium			
No.-CAS : 1066-33-7	>= 50 - < 70	Acute Tox.4 Oral(e)	H302



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

No.-CE : 213-911-5
No. enr. : 01-2119486970-26-xxxx
REACH EU

Estimation de la toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale:
1576 mg/kg
Toxicité aiguë par voie
cutanée: 2000,01 mg/kg

carbamate d'ammonium

No.-CAS : 1111-78-0
No.-CE : 214-185-2
No. enr. : 01-2119493982-22-xxxx
REACH EU

>= 50 - < 70

Acute Tox.4 Oral(e) H302
Eye Dam.1 H318

Estimation de la toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale:
681,01 mg/kg
Toxicité aiguë par voie
cutanée: 5000,01 mg/kg

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter à l'égout, dans les eaux de surface ou souterraine.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussière. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Entreposer dans un endroit frais. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec les produits suivants: Nitrate de sodium. Nitrite de sodium.

Température de stockage : < 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: hydrogenocarbonate d'ammonium No.-CAS 1066-33-7

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 62,5 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 57 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 160,7 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 13,33 mg/m ³
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 143,91 mg/m ³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 34,2 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 17,1 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion	: 34,05 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,37 mg/l
Eau de mer	: 0,037 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,63 mg/l
STP	: 1347 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 0,1332 mg/kg
Sédiment marin	: 0,01332 mg/kg
Sol	: 74,9 mg/kg



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Composant: carbamate d'ammonium No.-CAS 1111-78-0

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 49,8 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 14,1 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 12,3 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 7,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,418 mg/l
Eau de mer	: 0,0418 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,37 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 1,89 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	: 0,189 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	: 0,133 mg/kg poids sec (p.s.)
STP	: 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Filtre à particules:P1
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : PVC
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,7 mm

Matériel : Chloroprène
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter à l'égout, dans les eaux de surface ou souterraine.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : cristallin(e), Poudre.
Etat physique : solide
Couleur : blanc
Odeur : forte, ammoniacale
Seuil olfactif : non déterminé
Point/intervalle de fusion : Non applicable
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite : Non applicable



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : > 59 °C
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : Donnée non disponible

pH : 9 (20 °C)
Concentration: 100 g/l

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 320 g/l (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,4 - -0,47

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 69 mbar (20 °C)
188 mbar (30 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : > 1 g/cm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : 780 - 830 kg/m³

Densité de vapeur relative : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes : Non comburant
Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec: Réaction avec des nitrites.
Réagissant avec les nitrates.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
Décomposition thermique : >59 °C
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases fortes. Nitrates. Nitrites.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac. Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Irritation

Peau

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Yeux

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Sensibilisation

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par
aspiration,

Composant: **hydrogencarbonate d'ammonium** **No.-CAS 1066-33-7**

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : env. 1576 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 434) Références croisées

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 431) Références croisées

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (Test HET-CAM) Références croisées

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) Références croisées

Composant: **carbamate d'ammonium** **No.-CAS 1111-78-0**

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 681 - < 1470 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 429)

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: **hydrogencarbonate d'ammonium** No.-CAS 1066-33-7

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 63,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 145,6 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Essai en statique)

algue

CE50 : env. 1900 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 120 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance) Références croisées



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Bactérie

EC10 : 1347 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida);
16 h) (DIN 38412)

Toxicité chronique

Poisson

EC10 : 6,3 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 30 jr) (Essai en
dynamique)

Invertébrés aquatiques

EC10 : 3,7 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 70 jr) (Essai en semi-
statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: hydrogenocarbonate d'ammonium No.-CAS 1066-33-7

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : (par rapport à: Eau) hydrolyse non-significative

Biodégradabilité

Résultat : Ce produit est minéral donc il ne peut être éliminé de l'eau par des
procédés d'épuration biologiques. Il peut être oxydé en nitrate ou
réduit en azote sous l'action de microorganismes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: hydrogenocarbonate d'ammonium No.-CAS 1066-33-7

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -2,4 (25 °C; pH 7,7)
: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant: hydrogenocarbonate d'ammonium No.-CAS 1066-33-7

Mobilité



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

- Eau : Le produit est soluble dans l' eau.
Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol., étude
scientifiquement injustifiée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Résultat : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

- Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

- Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Liste de : ; N'est pas listée
substances extrêmement
préoccupantes
candidates à
l'autorisation (SVHC)

EU. Reach Annexe XIV, : ; N'est pas listée;
Substances sujette à
autorisation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

Nomenclature des : NC Non classé
installations classées
(ICPE) - Directive
Seveso III

Composant: hydrogenocarbonate d'ammonium No.-CAS 1066-33-7

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux

Composant: hydrogenocarbonate d'ammonium No.-CAS 1066-33-7

EU. REACH, Annexe : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux.

État actuel de notification

hydrogenocarbonate d'ammonium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	213-911-5
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-01678
ENCS (JP)	OUI	(1)-141
ISHL (JP)	OUI	(1)-141
IECSC	OUI	
ONT INV	OUI	
INSQ	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INV L	OUI	
TH INV	OUI	2836.99
TH INV	OUI	55-1-00420
AU AIICL	OUI	
NZIOC	OUI	

Composant: carbamate d'ammonium No.-CAS 1111-78-0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

**État actuel de notification
carbamate d'ammonium:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
EINECS	OUI	214-185-2
DSL	OUI	
ISHL (JP)	OUI	2-(5)-185
ISHL (JP)	OUI	2-(5)-38
ENCS (JP)	OUI	(2)-3778
KECI (KR)	OUI	2003-3-2447
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	
TH INV	OUI	55-1-00653
TH INV	OUI	2924.19
AU AIICL	OUI	
NZIOC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

II

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number



CARBONATE D'AMMONIUM CRISTAUX ALIM E503 BASF

STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>

|| Indique la section remise à jour.